



DES BORDS DE ROUTE FLEURIS

Pourquoi ? Comment ?

FICHE PRATIQUE NATURE ORDINAIRE N°2

Vous l'avez sûrement remarqué nos bords de route ont changé d'aspect ces dernières années. Les communes, les conseils départementaux et l'Etat ont fait évoluer leurs pratiques d'entretien.

L'objectif est de gérer les bords de route d'un point de vue plus écologique tout en respectant les impératifs de la sécurité routière.



Pourquoi ?

Les bords de route sont des milieux de transition entre la chaussée et le milieu environnant. Ils constituent **des refuges pour la faune et la flore** et jouent également **un rôle de corridor permettant le déplacement de la faune**. Une gestion écologique de ces espaces apporte aussi **une plus-value paysagère** pour l'automobiliste brisant la monotonie de la route

Il s'agit d'adapter les pratiques, pas forcément ne plus faucher afin de laisser pousser la végétation sur les fossés et talus pendant les périodes printanière et estivale.

Comment ?

Faucher trop tôt ne permet pas de limiter la repousse et la hauteur finale de l'herbe. Pour être efficace, il faut attendre que les hampes florales soient toutes développées. Faucher trop tôt et trop souvent empêche aussi le développement d'une flore variée et de la faune associée. Le rythme des passages est donc maintenant moindre, la hauteur de coupe a aussi augmenté.

Cela permet de mieux respecter la biodiversité et de faire une économie en carburant et temps passé.

En pratique une fauche de l'accotement dite passe de sécurité est pratiquée au printemps ainsi qu'aux carrefours et devant les panneaux routiers pour que la visibilité soit bonne. Elle est reconduite à nouveau en début d'été alors que les talus et les fossés attendront la fin de l'été.



Dans certains cas les bords de route présentent des végétations qui poussent lentement comme la végétation de lande ou de sous bois. Dans ce cas une fauche par an en fin d'été, voire tous les 2 ou 3 ans, est suffisante.

EN PRATIQUE :

Si l'essentiel du linéaire de bords de route est sous la responsabilité des collectivités, le citoyen, riverain de la route, peut néanmoins apporter sa contribution personnelle en intervenant le moins possible !

Entretenir devant sa maison pour des raisons ne nécessite pas d'aller jusqu'au traitement chimiques !



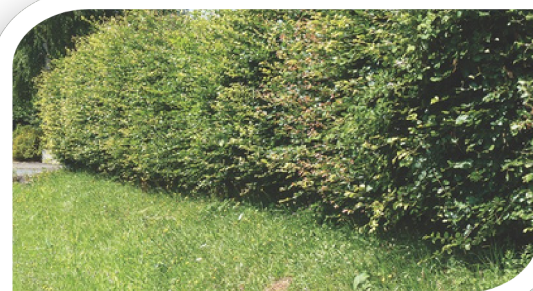
Heureusement rare, le traitement complet aux herbicides du fossé et du talus est à proscrire. La terre est laissée à nu et facilite ainsi une colonisation des plantes dites "indésirables". Il faut alors finalement "ré-appliquer" le traitement en boucle. L'érosion sera aussi accélérée et les herbicides rejoindront les milieux aquatiques et les nappes phréatiques.



> Traitement aux herbicides à proscrire

La haie privative reste du ressort du choix individuel mais il est préférable de choisir des essences locales pour une meilleure intégration avec notre paysage bocager.

L'exemple ci-contre montre un bord de route avec une haie privative, plantée avec une essence locale : le hêtre. Elle pourrait aussi bien être en charmille ou avec un mélange d'essences bocagères. Le talus a conservé la physionomie que l'on peut attendre.



L'utilisation de la bâche, qui permet d'éviter le désherbage et facilite la reprise des plantations, peut être remplacée par un paillage de copeaux de haie par exemple, au pied des arbustes. L'humidité maintenue sera favorable à la reprise des plantations et cela sera plus esthétique.



Dans le Calvados, le Conseil départemental sensibilise l'utilisateur de la route aux nouvelles pratiques d'entretien.



Contact Parc naturel régional

02.33.71.61.90

Pour aller plus loin :

Si vous souhaitez être plus en harmonie avec notre paysage vous pouvez vous inspirer, pour planter vos haies privatives du guide les essenc'ielles présentant les principales essences bocagères. Il est téléchargeable sur le site internet du Parc naturel régional.

Crédits photos : S. Mahaux et JB Wetton (PnrMCB).

© Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin / juin 2026

